

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 16 mars 2017 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mr MOULEYRE Félix - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme VIVIER Laurence.

Représentés : Mr JOUJON Philippe (dossiers 1 à 4) - Mr BACH Philippe.

Absente : Mme LIAUTAUD Myriam (dossiers 1 à 9)

Excusée : Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme VIVIER Laurence

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 15 février 2017
2. Tarification des interventions communales
3. Convention avec la Société Publique Locale du Velay dans le cadre de l'opération Projet Urbain Partenarial secteur Saint-Benoit
4. Concession avec la Société Publique Locale du Velay (S.P.L) pour l'opération Projet Urbain Partenarial, secteur Saint-Benoit
5. Désaffectation du site de l'ancienne école des Gravières
6. Déclassement du site de l'ancienne école des Gravières
7. Vente du bien du site de l'ancienne école des Gravières
8. Régime Indemnitaire
9. Délégations consenties à Monsieur le Maire
10. Débat d'Orientation Budgétaire

Les questions n° 2 et 3 ont été adoptées à la majorité, les autres dossiers sont adoptés à l'unanimité, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ne faisant pas l'objet d'un vote.

En matière de développement local, le Conseil Municipal approuve **un programme urbain d'aménagement et de constructions portant sur le développement maîtrisé d'environ 7.5ha sur le secteur Saint Benoît Sud entre le Riou et le chemin de Prarlary**. Cette opération fait l'objet d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) permettant de faire financer par des personnes privées des équipements publics. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 1,58M€ répartis entre la Commune et les propriétaires, respectivement 48,9% et 51,1%. La Commune concède à la Société Public Locale du Velay, dont elle est actionnaire, la réalisation de ce programme de création d'équipements publics

ainsi que la création d'un lotissement d'environ 1.5ha soit environ **2.500 m² de surface de plancher de logements**. (*M.Max Huguenin et Mme Béatrice Imbert ne participent ni au débat ni au vote sur les dossiers 3 et 4*).

Afin d'optimiser son patrimoine public immobilier, la Commune décide de **vendre l'ancienne école des Gravières** , sise impasse des Gravières, à l'association pour adultes et jeunes handicapés (APAJ) de Haute Loire qui s'est portée acquéreur de ce bien pour un montant de 370.000,00€, valeur correspondant à l'estimation des domaines. Après travaux, ce bâtiment hébergera le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS) en vue de l'accueil des enfants de la naissance à 6 ans. Ainsi, la destination initiale de ce bien autour de l'enfance est maintenue sachant que le CAMPS, actuellement hébergé à Espaly Saint-Marcel, emploie 31 personnes. Cette vente implique, au préalable, que les locaux de l'ancienne école maternelle soient d'une part désaffectés de leur usage scolaire suite à avis favorable des services de l'Etat et d'autre part, déclassés du domaine public de la Commune dans le cadre de délibérations distinctes prises ce même jour.

Le Conseil Municipal :

- ✓ fixe les **tarifs d'intervention de certains personnels de la Commune** pour le service technique, la crèche et des moyens matériels associés pour justifier des coûts d'intervention des personnels communaux dans le cadre de sa gestion courante ou dans des situations spécifiques auprès de tiers publics ;
- ✓ décide d'augmenter les crédits du régime indemnitaire d'un montant global de 4.421,00€ au titre de l'année 2017,
- ✓ ajuste le montant de la délégation consentie par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire en termes de marchés publics sur le seuil des marchés de fournitures et services en procédure adaptée.

Conformément à la réglementation en vigueur, le **Débat d'Orientation Budgétaire** s'est déroulé.

Il est marqué par une nouvelle baisse des dotations de l'Etat. Ainsi de 2011 à 2017, la ville a perdu 206.996€ de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) soit plus de 11 points de fiscalité. Dans ce contexte, et compte tenu d'une gestion responsable, la Commune ne prévoit **pas de hausse de la fiscalité** .

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux **dépenses d'investissement est de 3,9M€** et concerne principalement la construction d'un pôle multi-activités en cœur de ville dont les travaux devraient s'échelonner entre juin 2017 et septembre 2018. La commune s'attache dans le cadre de son plan de mandat à allier dynamique de proximité avec le maintien de services de qualité à la population et poursuite des investissements structurants au travers notamment du PUP secteur Saint Benoît Sud et du pôle multi-activités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.